

N° 2022/028

Envoyé en préfecture le 25/05/2022

Reçu en préfecture le 25/05/2022

Affiché le

ID : 031-213101884-20220524-2022028-DE



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FONTENILLES

SEANCE DU 24 MAI 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	27

Date de la Convocation

12/05/22

Date d’Affichage

31/05/22

Objet de la Délibération

Demande d’adhésion de la Commune de Fontenilles à la Communauté de Communes du Grand-Ouest Toulousain

L’ an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mai, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s’est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison des loisirs , sous la présidence de **M. Christophe Tountevich, Maire.**

Présents : Mmes et M. TOUNTEVICH, JUMEL, EL HAMMOUMI, SUC, FIERLEJ, DAGUES BIE, PADRA, AITA, PEGUES, MEYER, GOMES, RECH, MARC, EVEN, RANCHET, DASSENOY, PANAVILLE, LEROUX, DOLAGBENU, CHONG-KEE, SANDOVAL.

Absents : M. et Mme LOUBEAU, VITRICE

Mme GARCIA procuration à Mme RANCHET

Mme TRIAES procuration à M. PANAVILLE

Mme DEGELLI procuration Mme SANDOVAL

M. SARICA procuration à M. DOLAGBENU

M. COMBLET procuration à Mr TOUNTEVICH

Mme MONFRAIX procuration à M. CHONG-KEE

Secrétaire : M. DAGUES-BIE

Vu le code général des collectivités territoriales notamment son article L.5211-18 CGCT ;

Vu la délibération en date du 21 octobre 2021 de la commune de Fontenilles actant le principe du retrait de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine pour une adhésion à la Communauté de Communes du Grand Ouest Toulousain ;

Vu la délibération en date du 24 mai 2022 de la commune de Fontenilles sollicitant le retrait de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine ;

Considérant le bilan de la concertation citoyenne organisée par la commune de Fontenilles du 1^{er} au 15 septembre 2021, laissant transparaître l’aspiration des fontenillois à appartenir désormais à une intercommunalité haut-garonnaise eu égard à leur bassin de vie, à la cohérence territoriale et au mode d’exercice des compétences ;

Considérant que la communauté de communes du Grand-Ouest Toulousain est porteuse de projets d’avenir pour la commune de Fontenilles et ses habitants et offre les services attendus ;

Considérant qu’une intégration de la Communauté de communes du Grand-Ouest Toulousain répond à la logique géographique du territoire, qui implique le développement d’un bassin de vie à l’ouest du territoire et la construction d’un espace commun cohérent tourné vers le cœur de l’agglomération toulousaine ;

Monsieur le Maire présente l’étude d’impact relative aux conséquences du retrait de la C.C.G.T. et de l’adhésion à la Communauté de Communes du Grand Ouest Toulousain dans les conditions prévues aux articles L.5211-39-2, D 5211-18-2 et D 5211-18-3 du CGCT, tant en termes d’impacts financiers sur les ressources et les charges, qu’en termes d’incidences liées au transfert de personnels

Les impacts liés au personnel ont été présentés en comité technique le 17 mai 2022.

Monsieur le Maire expose ensuite à l’assemblée les compétences exercées par la C.C.G.O.T.

Il rappelle également les entrevues avec les services de la Sous-Préfecture de Muret, la Préfecture de la Haute-Garonne, et Monsieur le Président de la C.C.G.O.T. sur ce projet mûrement réfléchi et mesuré.

.../...

Envoyé en préfecture le 25/05/2022

Reçu en préfecture le 25/05/2022

Affiché le

ID : 031-213101884-20220524-2022028-DE



Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur une adhésion de la commune à la C.C.GOT. à la date du 30 avril 2023,

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité requise des suffrages étant atteinte :

- SOLLICITE l'adhésion de la commune de Fontenilles à la Communauté de Communes du Grand-Ouest Toulousain à la date du 30 avril 2023 et demande au conseil communautaire de la Communauté de Communes du Grand-Ouest Toulousain de se prononcer sur cette demande et de solliciter ses communes membres sur cette adhésion.
- INVITE Monsieur le Maire à transmettre cette délibération :
 - . à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Grand-Ouest Toulousain ;
 - . à Madame le Sous-Préfet de Muret,
 - . à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.
- DEMANDE à Monsieur le Préfet de saisir la Commission Départementale de Coopération Intercommunale, et une fois les conditions légalement prévues remplies, de bien vouloir prononcer l'adhésion à la Communauté de Communes du Grand-Ouest Toulousain à la date du 30 avril 2023.
- CHARGE Monsieur le Maire d'assurer le suivi et l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
M. le Maire,
Christophe Tountevich

